

**Réponse à l'observation de l'inspection de Santé Canada
à l'établissement de Québec
du 30 novembre au 4 décembre 2009**

OBSERVATION ET RÉPONSE

ANALYSE DES MATIÈRES PREMIÈRES – C.02.009

- 1. Lors de l'entrevue de sélection d'un donneur à la collecte mobile QCGMY du 01/12/2009, l'infirmière n'a pas demandé au donneur de lire la Feuille d'instruction de l'auto-exclusion CLI-IND-014 et ne s'est pas assurée qu'il avait bien compris, tel que spécifié au point 6.11 de la PFN CLI-INS-041v11 «Entrevue de sélection». Cependant, l'instruction a été donnée au donneur d'apposer la demande d'exclusion confidentielle (DEC).**

Réponse :

Un suivi individuel a été fait auprès de l'employé le jour même soit, le 01-12-2009. L'employé a été sensibilisé à l'importance de demander au donneur de lire la feuille d'instruction de l'auto-exclusion CLI-IND-014. Le personnel responsable s'est assuré que celui-ci avait bien compris le point 6.11 de la PFN CLI-INS-041v11 «Entrevue de sélection».

En conformité